



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2022_0079

Budget principal pour l'exercice 2022 Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme SAVARY, a donné procuration à Mme DORISON
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
Mme NICODEME-SARADJIAN, a donné procuration à Mme PRADET
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN
M. BARBIER, a donné procuration à Mme COUTEAUX
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. DENUIT

Arrivés en cours de séance :

Entre l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2022 et le vote de la délibération n°DEL01_2022_0079 : Mme COSTE (à 18h16), Mme NICODEME-SARADJIAN (à 18h28), M. BARBIER (à 18h32) et Mme LALLEMENT (à 18h50)
Mme SAVARY, 19h10, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2022_0080
Mme SCHWEITZER, 19h29, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2022_0084

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 17 octobre 2022

Objet : Budget principal pour l'exercice 2022 - Décision modificative n°1

Par délibération n°DEL01_2022_0024 du 28 mars 2022 (R.D. du 1^{er} avril 2022), le Conseil municipal a voté le budget primitif 2022 de la Ville.

Considérant que ce dernier doit être corrigé pour tenir compte des dépenses et recettes imprévues et permettre la passation d'écritures de régularisation, il est proposé au Conseil municipal les ajustements suivants :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 422 662 €.

1.1. Recettes**Chapitre 70 – Produits des services : 3 200 €**

La liste des admissions en non-valeur présentée initialement par le Trésorier de Meudon faisait état de créances irrécouvrables pour un montant de 4 517,67 €, principalement des dettes liées à l'utilisation des services périscolaires. Les titres de recettes étant au nom d'un redevable, les champs d'actions de recouvrement de la Trésorerie sont plus restreints. Les titres des années antérieures seront donc annulés puis réémis au nom des deux responsables légaux. Des crédits sont inscrits à hauteur de 3 200 €. La contrepartie est inscrite au chapitre 67, en dépenses de fonctionnement, pour annuler les titres des années antérieures.

Chapitre 73 – Impôts locaux : 510 995 €

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (état 1259) a été notifié après le vote du budget primitif, il fait état de 510 995 € supplémentaires par rapport aux prévisions budgétaires.

Chapitre 74 – Dotations et participations : - 91 533 €

Composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes, la dotation forfaitaire a été notifiée pour 2 658 467 € après le vote du budget. La somme inscrite au budget était de 2 750 000 €, soit 91 533 € en moins.

Pour rappel, le montant de la dotation forfaitaire était de 2 783 527 € en 2021. La Ville a donc connu une perte de recettes de 125 060 €.

1.2. Dépenses**Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 3 500 €**

Des crédits sont ouverts pour opérer des régularisations sur des écritures d'emprunts d'années antérieures. La contrepartie se trouve en recettes d'investissement.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 127 336 €

Le chapitre 65 est abondé de 127 336 € pour :

- constater le versement d'une subvention de 20 700 € en soutien au peuple ukrainien qui a fait l'objet d'un vote au Conseil municipal du 28 mars 2022 (DEL01_2022_0018) ;
- constater le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association des Petits Mousses, objet d'une délibération présentée à ce présent conseil ;

- ajuster le montant de la contribution au Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé à GPSO à hauteur de 96 636 €, suite à la notification des produits fiscaux prévisionnels 2022. Le montant 2022 se porte ainsi à 4 971 500 €.

Chapitre 66 – Charges financières : + 11 520 €

Les charges financières sont abondées de 11 520 € en raison de l'augmentation du taux du livret A, index utilisé dans l'emprunt de 2018 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux sur le groupe scolaire Anatole France/ Les Iris.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 3 200 €

Les crédits inscrits correspondent à la contrepartie du chapitre 70.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : - 50 294 €

La Commune n'étant pas contributrice au Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France, la somme de 100 000 € inscrite en prévision au budget primitif peut être retranchée.

En revanche, la somme de 50 000 € inscrite au budget primitif au titre du prélèvement sur les amendes de police s'avère insuffisante. La contribution de la Ville s'élève en 2022 à 99 906 €. Pour mémoire, dans le cadre de la réforme du stationnement payant, le législateur a acté depuis 2018 un montant fixe de contribution de 159 277 € au bénéfice du STIF et de la Région Ile-de-France. Le produit des amendes de police qui aurait dû être perçu par la Ville au titre des amendes de police 2021 étant insuffisant (59 571 €), le solde fait l'objet d'un prélèvement sur fiscalité de 49 706 €.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : + 110 700 €

Les crédits inscrits correspondent à des crédits supplémentaires pour la dotation aux amortissements des immobilisations acquises les années antérieures. Entre la prévision budgétaire et la clôture de l'exercice, des écritures sont passées en investissement qui font évoluer le montant de cette dotation. Cette dépense trouve sa contrepartie en recettes d'investissement.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 216 700 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond à de l'autofinancement. Après ajout, le montant de l'autofinancement s'élève à 3 375 939,46 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 457 965 €.

2.1. Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : + 51 800 €

La somme de 51 800 € est inscrite pour l'acquisition de logiciels, dont 20 000 € pour l'accompagnement et la mise à jour du logiciel de comptabilité pour le passage à la nomenclature M57 des budgets au 1^{er} janvier 2023.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement : + 32 610 €

La somme complémentaire de 32 610 € est inscrite pour le versement du solde 2021 de la contribution d'investissement à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris qui était en augmentation du fait de travaux de construction/reconstruction de quatre centres de secours et de la construction d'une base sur le site central des Jeux Olympiques de 2024.

Opération 1016 – Rénovation extension école des Jacinthes : + 11 460 €

Le solde de l'étude sur la performance énergétique de l'école des Jacinthes s'élève à 11 460 €. Tous les crédits n'avaient pas été engagés au titre de l'année 2021. Il convient donc d'inscrire le solde en 2022.

Opération 1021- Requalification du site de Maneyrol : + 300 000 €

La somme de 300 000 € est inscrite pour absorber de nouvelles dépenses effectuées sur le bâtiment A abritant le club house, le restaurant, les vestiaires, les bureaux à l'étage et la salle de sport en sous-sol :

- des travaux supplémentaires imprévus sont apparus en raison de la présence d'un ancien système de ventilation et chauffage (CTA hors service depuis des années) découvert dans les plafonds, de gaines verticales de ventilation inapparentes dans les murs, de différences d'altimétrie de planchers, de nombreux réseaux de fluide encastrés dans les plafonds et les murs, l'accumulation de couches de revêtement de sol : 157 000 €
- le choix pour le ravalement par l'extérieur de matériaux isolants naturels (fibre de bois) afin de réduire les impacts et les émissions de gaz à effet de serre : 143 000 €.

Ces prix sont impactés par le contexte économique d'augmentation des prix de l'énergie et des matériaux du BTP.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : + 10 000 €

En 2021, les frais d'assemblées électorales versés par la Préfecture pour la tenue des scrutins ont été agglomérés dans le versement de taxes d'aménagement. La somme de 10 000 € est inscrite pour annuler ces recettes constatées sur le mauvais chapitre budgétaire.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : + 52 095 €

Des crédits sont ouverts pour opérer des régularisations sur des écritures d'emprunts d'années antérieures. La contrepartie se trouve en recettes d'investissements.

2.2. Recettes**Chapitre 13 – Subventions d'équipements : + 264 986 €**

La somme de 264 986 € est inscrite suite aux notifications de subventions intervenues après le vote du budget :

- 250 000 € de la Région pour les travaux du bâtiment A du site de Maneyrol ;
- 86 248 € de la Région pour la végétalisation des cours du groupe scolaire Anatole France/ Les Iris ;
- 108 738 € de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la gestion des eaux pluviales des cours du groupe scolaire Anatole France/ Les Iris.

Les subventions sont versées après achèvement des travaux sur présentation de justificatifs (procès-verbal de réception des factures, décompte général et définitif, factures acquittées, support de communication, engagement de stagiaires, etc) donc soit fin 2022 soit en 2023.

D'autre part, des crédits relatifs au solde du contrat Département-Ville 2019-2021 sont retranchés à hauteur de 180 000 € car ils ont été inscrits au budget primitif alors qu'ils étaient déjà comptabilisés dans les reports.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : - 134 421 €

D'une part, 55 595 € sont inscrits en contrepartie des crédits inscrits en dépense au chapitre 011 (3 500 €) et au chapitre 16 (52 095 €) pour la régularisation d'écritures d'emprunts.

D'autre part, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif est réduit de 190 016 €.

Chapitre 040 - Opérations d'ordres entre sections : + 110 700 €

Le montant inscrit est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 216 700 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond à de l'autofinancement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette décision modificative n°1 du budget 2022 de la Ville qui s'équilibre en fonctionnement à 422 662 € et en investissement à 457 965 €.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 27 septembre 2022.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public,***

VOTE, chapitre par chapitre, conformément à la feuille de votes ci-jointe, la décision modificative n°1 du budget 2022 de la Ville telle que prévue dans le document budgétaire annexé.



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 500,00 €	35	-	-
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- 50 294,00 €	35	-	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	127 336,00 €	35	-	-
66	CHARGES FINANCIERES	11 520,00 €	31	-	4
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 200,00 €	35	-	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	216 700,00 €	31	-	4
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	110 700,00 €	27	-	8

Recettes

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
70	PRODUITS DES SERVICES	3 200,00 €	35	-	-
73	IMPOTS ET TAXES	510 995,00 €	31	-	4
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	-91 533,00 €	35	-	-

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 800,00 €	35	-	-
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	32 610,00 €	35	-	-
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	10 000,00 €	35	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES	52 095,00 €	31	-	4
Op 1016	RENOVATION EXTENSION ECOLE LES JACINTHES	11 460,00 €	35	-	-
Op 1021	REQUALIFICATION DU SITE MANEYROL	300 000,00 €	27	-	8

Recettes

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	264 986,00 €	35	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES	-134 421,00 €	35	-	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	216 700,00 €	31	-	4
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	110 700,00 €	35	-	-

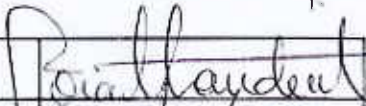
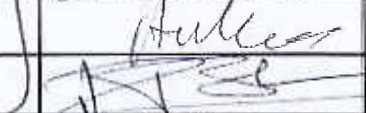

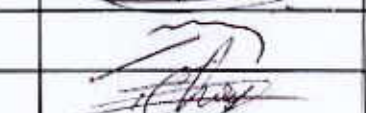
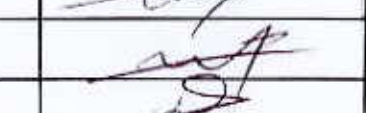
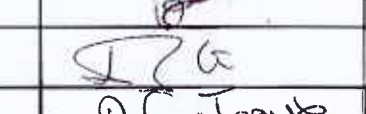
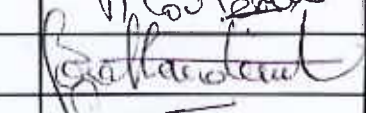
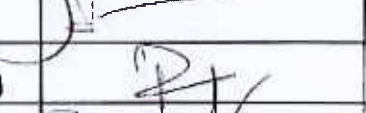
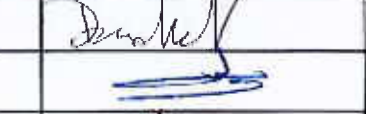


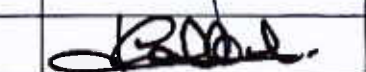


IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10 octobre 2022

Présenté par (1), Jean-Jacques GUILLET, Maire
 A, le Chaville le 10 octobre 2022

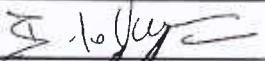


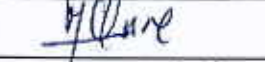



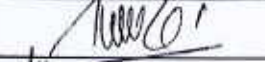






Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le Chaville le 10 octobre 2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ACKERMANN Arianne (pouvoir a M. Denuit)	
ANTONIO Paolo	
BARBIER Rodolphe	
BES Michel	
BESANCON Thierry	
BISSON Jacques	
CHAYE MAUVARIN Isabelle	
CHENU Eric	
CHEVRIER Doriane	
COSTE Isabelle	
COUTEAUX Monique	
DENUIT Jonathan	
DORISON Isabelle	
DUBARRY DE LA SALLE Pierre (pouvoir a M. Mauvarin)	
ERNEST David	
FEGHALI Walid	
FOURNIER Julie	
FRESCO Catherine	
GIRONDOT Marc	
GUILLET Jean-Jacques	
LALLEMENT Mélanie	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LE VAVASSEUR Bérengère	
LIEVRE Hervé	
MAUVARIN Luc	
MESADIEU Anne-Louise	
NICODEME-SARADJIAN Nathalie	
PANISSAL Hubert	
PRADET Brigitte	
RE Annie	
SAVARY Corinne (pouvoir à Mme Dorison)	
SCHWEITZER Cindy (pouvoir à Mme Chayé-Mauvarin)	
TARDIEU Nicolas	
TILLY Armelle	
TRUELLE Patrick	
TURINI Cédric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme,
 (2) L'assemblée délibérante étant :